

**Direction des Affaires Civiles,
Juridiques et Funéraires
Service Conseil Municipal**

28 avril 2025

**FERRIÈRES
IMMEUBLE LE BATEAU BLANC
ANCIENS LOCAUX MARITIMA**

**RÉFECTION POUR L'ACCUEIL
DU CENTRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS
(CNAM)**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS
DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

**AU TITRE DE L'AIDE
AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ**

EXERCICE 2025

DÉCISION N° 2025 - 64

Nous, Gaby CHARROUX, Maire de la Commune de Martigues,

Agissant en vertu de la délibération n° 20-043 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, reçue par Monsieur le Sous-Préfet d'Istres le 1^{er} juin 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 26, nous accordant délégation aux fins de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Considérant que le territoire de la Commune de Martigues connaît une multiplication de projets d'implantations industrielles et que dans ce cadre, elle souhaite accompagner les différentes mutations/ reconversions/ transitions au bénéfice du territoire et des habitants en déployant des lieux de formation,

Considérant que le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) a souhaité ouvrir une antenne locale et que cet organisme envisage de s'y installer durablement,

Considérant que la Commune de Martigues a proposé au CNAM un lieu pouvant l'accueillir dans les anciens locaux de la radiotélévision Maritima,

Considérant que par délibération n° 25-099 du Conseil Municipal en date du 3 avril 2025, la Commune a approuvé la mise à disposition à titre gratuit de locaux situés au sein de l'ensemble immobilier en copropriété dénommé "le Bateau blanc",

Considérant cependant qu'il est nécessaire de réaliser quelques travaux de mise en accessibilité et de sécurisation avant d'accueillir le CNAM,

Considérant que le coût des travaux s'élève à 41 667 € HT soit 50 000 € TTC,

Considérant la Commune de Martigues se propose de solliciter le Département au titre de l'aide aux travaux de proximité,

DECIDONS :

=====

- De solliciter la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible, dans le cadre de la réfection des anciens locaux de Maritima destinés à accueillir le CNAM, au titre de l'aide aux travaux de proximité et pour l'année 2025,

Cette subvention pourrait s'élever à 70 % du coût hors taxes des dépenses éligibles. La Commune de Martigues assurerait un autofinancement de 30 %.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

. Département des Bouches du Rhône 29 167 € HT
. Commune de Martigues (TVA en sus)..... 12 500 € HT.

La recette sera constatée au Budget de la Commune, Fonction 020200, Nature 2313.

Au cours de sa prochaine séance, le Conseil Municipal sera informé de la présente décision qui sera soumise aux mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément à l'Article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Le Maire
Gaby CHARROUX

Signature numérique de Gaby
CHARROUX
DN: c=FR, o=COMMUNE DE
MARTIGUES, oi=NTRFR-
211300561, ou=0002 211300561,
sn=CHARROUX, givenName=Gaby,
cn=Gaby CHARROUX,
serialNumber=243162KJE026
Date: 29/04/2025 15:57:23 +02:00